


République Française	 SOLUTR�-POUILLY Arr�t� n� 2026/046	COMMUNE DE SOLUTR�-POUILLY
D�partement de Sa�ne et Loire		Extrait du Registre des arr�t�s du Maire de la commune de SOLUTR�-POUILLY
Arrondissement de M�con		
OBJET :	Arr�t� de voirie pour l'Entreprise RECONDU DUPERRET – Construction d'un Parking, MECAVITI – 160, Rue du Lavoir � SOLUTR�-POUILLY.	

Nous, Maire de Solutr -Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 30 Avril 2026 par l'Entreprise RECONDU DUPERRET, repr sent e par M. Ludovic GUERIN pour des travaux de construction d'un parking, 160, Rue du Lavoir   SOLUTR -POUILLY,

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routi re,

ARR TONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le b n ficiaire est autoris    ex cuter les travaux d crits ci-dessus   compter du 4 Mai 2026 pour une dur e de 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Circulation.

En raison des travaux, la chauss e sera r tr cie.

ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la dur e des travaux sur la zone des travaux.

ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par d lib ration du 3 novembre 2009, la municipalit  a fix ,   compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20  par mois   compter du 4^{ me} mois d'occupation du domaine public (pour  chafaudage, cl ture de chantier, d p t de mat riaux, bois, engins de chantier, mat riels de chantier...). La premi re demande jusqu'  concurrence de 3 mois est gratuite. Le r glement de cette participation se fera par l' mission d'un titre de recette  tabli au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : S curit  et signalisation de chantier

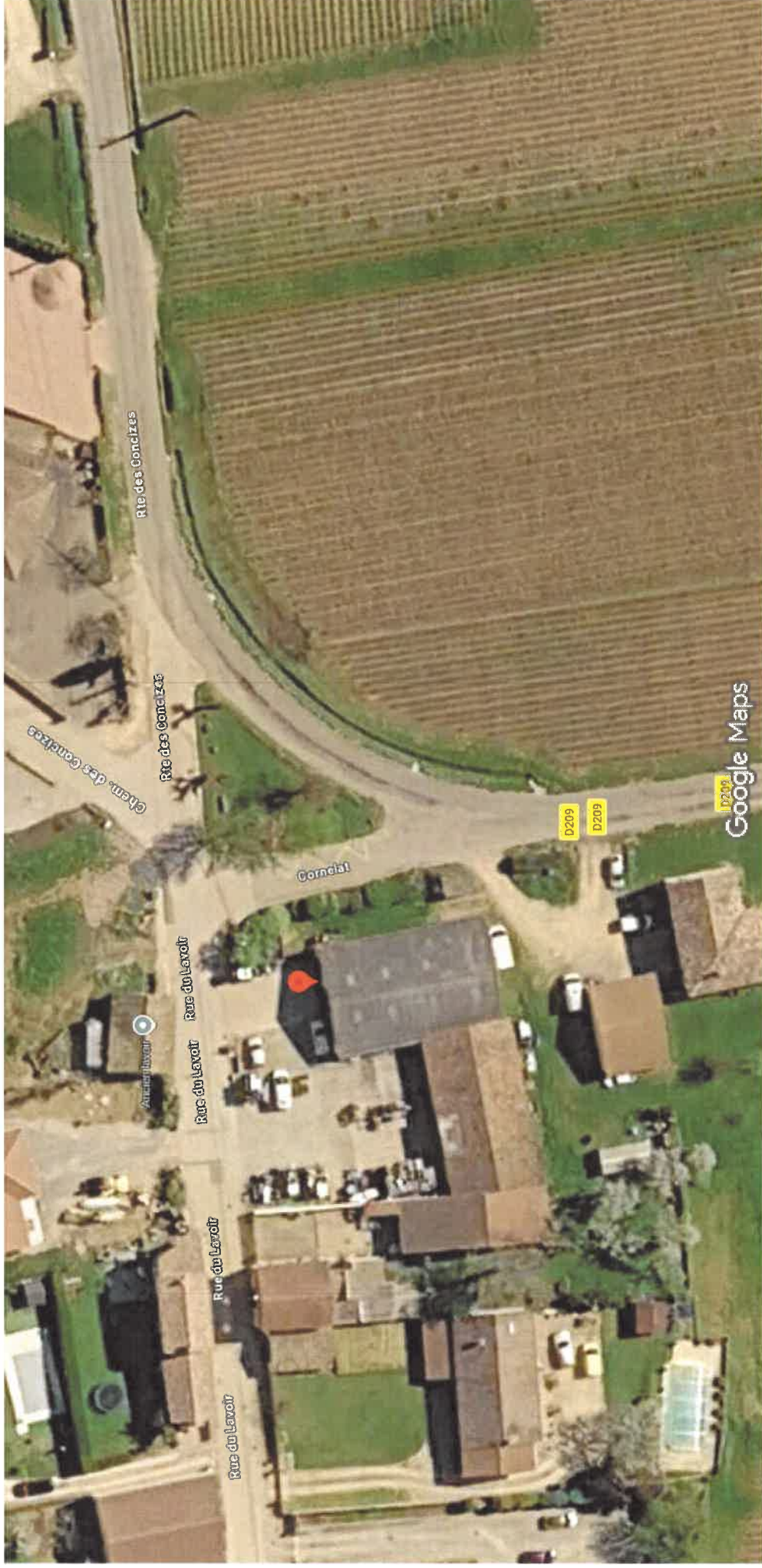
Les panneaux de circulation r glementaires seront install s par l'entreprise charg e d'ex cuter les travaux pour permettre l'application du pr sent arr t , qui sera affich  en Mairie et publi  dans les conditions habituelles.

Fait   SOLUTR -POUILLY
Le 30 avril 2026
Le 1^{er} Adjoint
Bernard LAPIERRE





160 Rue du Lavoir



Images ©2026 Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2026 10 m

Zone de travaux à sécuriser par des panneaux de signalisation